



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 46178

### Texte de la question

M. Didier Bariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'opportunité de créer un ordre national des infirmières. Cette structure aurait pour vocation de rassembler l'ensemble de la profession, d'actualiser et contrôler l'application des principes qui la régissent, d'assurer à tous ses membres un droit à l'expression. Une grande majorité des organisations d'infirmières se sont déclarées favorables à une telle démarche. La plupart des professionnels de la santé disposent d'ailleurs d'un conseil de l'ordre ; les infirmières - profession de santé la plus importante numériquement - ne sont pourtant pas rassemblées dans une structure ordinaire. Cela permettrait en outre une meilleure représentation de la France au Conseil international des infirmières qui regroupe cent vingt-deux nations. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre dans ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bariani Didier](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46178

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6425